Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL N°3

Réunion du 19/10/2026

Préside : Mme Nadine GAUTIER

Présents : Mmes Ximena BARRIENTOS, Julie DEBBAK - MM. Harry NZINGOULA, Hassen MASMOUDI, Nuno MIGUEL, Amir EL M'GHARI, Karim DRIF

Assistent : MM. Euloge AHODIKPÉ, Teddy RAFRAFI, Adil LEMGHARI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

information

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défaillante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclub aux éducateurs et de les habiliter aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la **gestion de la feuille de match de sa catégorie.**

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI.**

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match.**

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, celle-ci doit être envoyée au District au plus tard le mardi à 14 h suivant les rencontres en recto-verso (beaucoup de feuilles de matchs sont illisibles)

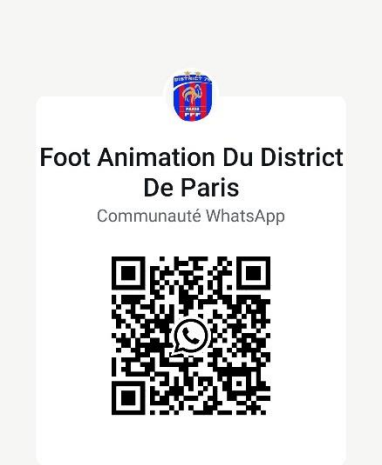
Lors de la 1ère journée de critérium du samedi 10 octobre de nombreux matchs n'ont pas été réalisés sur la FMI. La commission a décidé de ne pas sanctionner les clubs financièrement pour cette 1ère journée afin de laisser aux clubs le temps de s'organiser pour donner à leurs éducateurs les codes

d'accès de la tablette et de vérifier sur footclub que les paramètres d'accès aux compétitions de foot animation ont bien été cochés.

A partir de la prochaine journée de critérium le samedi 7 novembre 2026, la commission de foot Animation sanctionnera tout match qui n'aura pas été fait sur la FMI ainsi que les feuilles de matchs envoyées après le mardi 14h suivant la rencontre pour les critériums, coupes, plateaux et challenges.

La commission de foot animation va très prochainement organiser une formation afin d'aider les clubs à mieux utiliser la FMI pour les responsables d'écoles de foot, éducateurs(trices), dirigeants(es). La date vous sera prochainement communiquée.

COMMUNAUTÉ WHATSAPP



La commission de foot Animation met en place la Communauté WhatsApp « Foot Animation », afin de communiquer plus facilement avec vous. Cette communauté, composée de plusieurs groupes, nous permettra de vous transmettre toutes les informations importantes concernant les dispositifs concernés.

Attention, pour des raisons de modération et d'authentification, vous ne pourrez pas interagir avec nous (ou entre vous) via cette communauté.

Pour rejoindre la communauté, cliquez sur le lien suivant ou sur le QR code :

https://chat.whatsapp.com/IARcSLUw4CxDOfBjvmNrCJ

PLATEAUX

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier.
CHAQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.

En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.

FEUILLES DE MATCHS

Feuille de matchs manquantes pour la journée du 10 octobre 2026,

1er appel :

U10

Match N°79685174 : Seizieme Es 21 - Pitray Olier Paris 21 Poule A
Match N°79685281 : Seizieme Es 22 - Pitray Olier Paris 22 Poule B
Match N°79738730 : Paris Fc 21 - Paris Univers. Club 21 Poule A
Match N°79738793 : Paris Fc 22 - Paris Univers. Club 22 Poule B
Match N°79685391 : Paris Xvii Pouchet 21 - Petits Anges Es 21 Poule E
Match N°79685420 : Paris Xvii Pouchet 22 - Petits Anges Es 22 Poule F
Match N°79741583 : Paris Est Solitaire 22 - Afp 18 22 Poule F
Match N°79738819 : Paris Acasa 23 - Seizieme Es 23 Poule H

U11

Match N°79684057 : Paris Fc 1 - Paris Sc 1 Poule C
Match N°79684085 : Paris Fc 2 - Paris Sc 2 Poule D
Match N°79741545 : Afp 18 1 - Chantiers Paris U.A. 1 Poule E
Match N°79741597 : Afp 18 2 - Paris 19e Antillais 1 Poule G

U12

Match N°79680471 : Paris Fc 21 - Chantiers Paris U.A. 21 Poule C
Match N°79680499 : Paris Fc 22 - Chantiers Paris U.A. 22 Poule D
Match N°79680556 : Petits Anges Es 22 - Paris 19e Antillais 22 Poule F
Match N°79741532 : Petits Anges Es 21 - Paris 19e Antillais 21 Poule I
Match N°79741323 : Paris 13 Atletico 24 - Mmfc 21 Poule H
Match N°79741532 : Petits Anges Es 23 - Trops Fc 23 Poule I
Match N°79741531 : Paris Est Solitaire 23 - Paris Acasa 21 Poule I

U13

Match N°79680175 : Paris Fc 1 - Paris Univers. Club 1 Poule A
Match N°79741126 : Paris Est Solitaire 1 - Paris 15 A.C. 1 Poule A
Match N°79680272 : Enfants Goutte D'Or 2 - Petits Anges Es 2 Poule D
Match N°79680302 : Paris Xvii Pouchet 1 - Camillienne S. 12eme 1 Poule E
Match N°79680359 : Paris Xvii Pouchet 2 - Paris 19e Antillais 2 Poule F

Plateaux U8

Paris Alesia (Poule C)
Paris Université Club (Poule E)
ACP 15 (Poule D)
ES 16e (Poule F)

MATCHS REPORTES

Matchs reportés de la journée du 10 octobre 2026 :

Après examen des différents éléments soumis à la commission, et soucieuse de préserver la dimension pédagogique de la pratique à effectif réduit, la commission privilégie la tenue effective des rencontres.
En conséquence, elle décide de reporter l'ensemble des matchs suivants :

U10

Match N°79685536 : AS PARIS – MENILMONTANT - Poule J reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec l'accord des deux clubs.

U11

Match N°79684083 : CA PARIS- PARIS ALESIA - Poule C reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs.
Match N°79684083 : CA PARIS – PARIS ALESIA - Poule D reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs.
Match N°79684254 : AS PARIS - TROPS - Poule J reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec accord des 2 clubs.
Match N°79684112 : PUC - CHAMPIONNET PARIS – Poule E reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec accord des 2 clubs

U12

Match N°79680638 : AS PARIS - AFP18 - Poule I reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs.
Match N°79741531 : SOLITAIRES – PARIS ACASA - Poule I reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs.

U13

Match N°79680174 : CA PARIS 14 - PARIS 13 ATLETICO - Poule A reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs.
Match N°79680202 : CA PARIS - PARIS 13 ATLETICO - Poule B reporté au 19 décembre 2026, possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs.

Au regard de cette première journée des critériums, la commission a fait preuve de souplesse. Elle rappelle toutefois à l'ensemble des clubs l'importance d'une gestion administrative rigoureuse et les invite à redoubler de vigilance lors des prochaines journées. À l'avenir, tout manquement pourra donner lieu à des sanctions conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

FORFAITS

FORFAITS GENERAUX :

U10

MINIS MAXIS FC (581708) - Poule G

U11

AFP 10 (565101) - Poule H

RACING CLUB 18 (551851) - Poule I

U12
AFP 10 (565101) - Poule I

U13
RACING CLUB 18 (79680229) - Poule C
AFP 10 (565101) - Poule C
MINIS MAXIS FC (79680271) - Poule D

FORFAITS :

1er forfait :

U10
MATCH N° 79739032 (Poule I) : GUYANE FC – UFCP 17 du 10/10/2026

U11
MATCH N° 79741557 (Poule F) : SOLITAIRES – ENFANTS GOUTTE D'OR du 10/10/2026

Dossier

1er dossier :

CRITERIUM U10 (POULE J)
Match N°79685536 : AS PARIS / MFC 1871 du 10/10/2026
Courriel du club de MFC 1871 indiquant que le manque d'informations sur le lieu et l'horaire de la rencontre, malgré les relances faites par le club auprès de l'AS PARIS, étant sans réponses. Des raisons qui ont contraint le club de MFC 1871 à ne pas se déplacer et à demander un report de la rencontre.

Considérant qu'en cette première journée de critérium, la commission est soucieuse de préserver la dimension pédagogique de la pratique à effectif réduit, en privilégiant la tenue effective des rencontres,

La commission reporte le match au 19 décembre avec la possibilité de le jouer avant si accord des 2 clubs.

Le club de l'AS PARIS n'ayant pas renseigné les informations relatives à la rencontre en amont de celle-ci, la commission rappelle l'importance, pour le club recevant, de communiquer l'ensemble des informations nécessaires à la bonne organisation des rencontres. Elle invite le club à faire preuve d'une vigilance accrue à l'avenir.

****

2ème dossier :
Hors la présence de MM. MASMOUDI et MIGUEL qui ne participent ni ne délibèrent,

CRITERIUM U13 A 11 (POULE B)
Match n°79710634 : PARIS SPORT CULTURE / ES SEIZIEME du 10/10/2026
Courriel du club de PARIS SPORT CULTURE admettant une erreur administrative de leur part au sujet de l'inscription du terrain sur lequel devait se tenir la rencontre citée en rubrique (confusion entre Poissonniers n°2 et Parc Interdépartemental Bobigny n°2) entrainant ainsi un quiproquo au sujet de l'organisation du match, et ainsi le déplacement par erreur de l'équipe de l'ES SEIZIEME,
Considérant que le souhait du club étant avant tout de permettre aux joueurs des deux équipes de disputer cette rencontre demande l'indulgence de la commission de foot animation et souhaite que le match soit reprogrammé.

Considérant qu'en cette première journée de critérium, la commission est soucieuse de préserver la dimension pédagogique de la pratique à effectif réduit, en privilégiant la tenue effective des rencontres,

La commission de foot animation décide à l'unanimité de reprogrammer cette rencontre le 19 décembre 2026 mais d'inverser celle-ci dans la mesure ou l'équipe de l'ES 16e s'est déplacé. Le match peut être joué avant le 19 décembre si accord des deux clubs.

La commission rappelle l'importance, pour le club recevant, de communiquer l'ensemble des informations précises à la bonne organisation des rencontres. Elle invite le club à faire preuve d'une vigilance accrue à l'avenir.

****

3ème dossier :

PLATEAU U8 (POULE A)

Considérant le courriel du club de PARIS XVII POUCHET les absences de LA SALESIENNE, MINI MAXIS et AF PARIS 18 sur le plateau U8 qu'il organisait le samedi 10 octobre.

Considérant les courriels des clubs de LA SALESIENNE, MINI MAXIS et AF PARIS 18 indiquant dans leur mail avoir été informé trop tardivement sur l'organisation de ce plateau entraînant ainsi leur incapacité de s'organiser en conséquence,

La commission renforcera dorénavant la communication aux clubs pour les plateaux indiquant que prochainement les informations seront notifiées par le FAL sur Footclubs.

La commission tient tout de même à rappeler aux clubs que le calendrier de ce premier plateau était paru sur le site du District et le Journal Numérique envoyé à tous les clubs depuis le 02/10/2026.

****

4ème dossier :

Considérant le courriel du club d''ALIEN FOOT PARIS 10 demandant à la commission d'être reçu afin d'expliquer la situation de club et de pouvoir bénéficier d'un soutien.

La commission de foot Animation répond favorablement à cette demande et va proposer une date rapidement pour recevoir le club d'Alien.

****

5ème dossier :

CRITERIUM U10 (POULE H)

Match n° 79685478 : PUC / ES PETITS ANGES du 10/10/2026

Constatant, après lecture de la FMI, l'absence de l'équipe de l'ES PETITS ANGES,

La commission demande des observations au club de l'ES PETITS ANGES afin d'expliquer cette absence sur la rencontre citée en rubrique et souhaite ces éléments pour sa prochaine réunion.

****

6ème dossier :

CRITERIUM U10 (POULE I)

Match n°79685507 : PARIS ALESIA / JS PARIS 10 du 10/10/2026

Constatant, après lecture de la FMI, l'absence de l'équipe de JS PARIS 10,

La commission demande des observations au club de JS PAIRS 10 afin d'expliquer cette absence sur la rencontre citée en rubrique et souhaite ces éléments pour sa prochaine réunion.

****

7ème dossier :

CRITERIUM U13 (POULE G)

Match n° 79680385 : AS PARIS / PARIS 13 ATLETICO du 10/10/2026

Constatant, après lecture de la FMI, l'absence de l'équipe de PARIS 13 ATLETICO,

La commission demande des observations au club de PARIS 13 ATLETICO afin d'expliquer cette absence sur la rencontre citée en rubrique et souhaite ces éléments pour sa prochaine réunion.

****

8ème dossier :

CIRTERIUM U11

MATCH N°79684112 (Poule E) : PUC / CHAMPIONNET PARIS du 10/10/2026

Considérant le courriel du club du PUC indiquant que la rencontre citée en rubrique n'a pas pu avoir lieu du fait que le club de CHAMPIONNET PARIS n'avait en sa possession, ni les accès FMI ni les licences des joueurs,

Considérant qu'en cette première journée de critérium, la commission est soucieuse de préserver la dimension pédagogique de la pratique à effectif réduit, en privilégiant la tenue effective des rencontres,

***La commission de foot animation décide à l'unanimité de reprogrammer cette rencontre le 19 décembre 2026 avec une* possibilité de jouer avant cette date avec l'accord des deux clubs.**

La commission rappelle l'importance, pour le club de CHAMPIONNET PARIS, de se prémunir des obligations administratives et invite le club à faire preuve d'une vigilance accrue à l'avenir.

CHALLENGES

CHALLENGE U9 :

-1er Tour : 07/11/2026 – **Tirage : effectué le 19/10/2026**

ANNEXE FINANCIERE

FOOTBALL D'ANIMATION

2026 / 2027

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €